

DOCUMENT PREPARATOIRE

Réunion du Comité syndical
Du vendredi 4 octobre 2024
12h00 – 14h00

En présentiel

Communauté de communes du Genevois
Amphithéâtre ORJOBET
38 rue Georges de Mestral
74160 Archamps

ORDRE DU JOUR

I. ADMINISTRATION GENERALE.....	3
POINT N°1 – DESIGNATION D’UN SECRETAIRE DE SEANCE.....	3
POINT N°2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 26 AVRIL 2024... 3	3
POINT N°3 – INFORMATION SUR LES DECISIONS DU PRESIDENT.....	3
II. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	3
POINT N°1 – TRANSFERT AU PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS DE LA COMPÉTENCE RELATIVE À L’ÉLABORATION, AU SUIVI ET À LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE PAR LA COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE VALSERHÔNE, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS ET LA COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION ANNEMASSE – LES VOIRONS	3
POINT N°2 – ARRÊT DU PROJET DE PÉRIMÈTRE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU GENEVOIS FRANÇAIS – COLLEGE SCOT	6
POINT N°3 – MISE A JOUR DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER DU RÉFÉRENTIEL M57 9	
POINT N°4 – CRÉATION DU BUDGET ANNEXE DU SCOT DU GENEVOIS FRANCAIS	10
POINT N°5 – MONTANT DES COTISATIONS DES MEMBRES POUR LE BUDGET ANNEXE DU SCOT DU GENEVOIS FRANÇAIS POUR L’ANNEE 2024.....	12
POINT N°6 – ADOPTION DU BUDGET ANNEXE « SCOT DU GENEVOIS FRANÇAIS » 2024	15

POINT N°7– APPROBATION DU TABLEAU D’AMORTISSEMENT REFERENTIEL M57 DU BUDGET ANNEXE SCOT DU GENEVOIS FRANÇAIS.....	16
POINT N°8 – MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PERSONNEL ET DE GESTION COURANTE DU BUDGET PRINCIPAL DU POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS PAR LE BUDGET ANNEXE « SCOT DU GENEVOIS FRANÇAIS »	17
POINT N°9 – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE MISSION ET DE TRANSPORT DES ELUS AU POLE METROPOLITAIN PAR LE BUDGET ANNEXE SCOT	19
POINT N°10 – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS	20
POINT N°11 – DÉLIBERATION-CADRE POUR LES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DÉDIÉES AU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE	22
POINT N°12 – ADOPTION DU PACTE DE GOUVERNANCE POUR L’ÉLABORATION, LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) DU GENEVOIS FRANÇAIS – COLLEGE SCoT	23
III. MOBILITE.....	24
POINT N°1 – TRANSFERT AU PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS DE LA COMPÉTENCE AOM PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS ET LA COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION ANNEMASSE – LES VOIRONS A LA DATE DU 1ER JUILLET 2025.....	24
POINT N°2 - ADOPTION DE L’AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEPLOIEMENT DE L’AUTOPARTAGE CITIZ POUR PROLONGEMENT DE LA DUREE DE CETTE CONVENTION JUSQU’AU 30 JUIN 2025.....	27
IV. TRANSITION ECOLOGIQUE	28
POINT N°1 – ADOPTION DU PRINCIPE DE CONVENTION MULTI-PARTENARIALE POUR L’EXPERIMENTATION « ECLAIRAGE PUBLIC » DANS LE CADRE DE LA NUIT EST BELLE !....	28
POINT N°2 – POINT DE SITUATION RETOUR CONSULTATION PACTE	29
V. DIVERS	30
POINT N°1 – POINT D’INFORMATION SUR LES PROCHAINES DATES D’INSTANCES DU POLE METROPOLITAIN ET EVENEMENTS A VENIR	30